

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

Date de convocation et d'affichage : 28 mai 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h09.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	DUSACQ Maxime	LEMELAND Caroline
BACHMANN Jean-Marie	FARINE Bruno	LEPRINCE Didier
BAROIN François	FINOT Patrick	LEQUIEN Ombeline
BAUDOUX Bruno	FLEURET Dominique	LEYMBERGER Brigitte
BEAUSSIER Jean-Marie	GACHOWSKI Jacques	MAGLOIRE Arnaud
BECARD Francis	GARNERIN David	MALARMEY Michelle
BEURY Loëttitia	GARIGLIO Elisabeth	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GATOUILLAT Marcel	MARTINOT Bruno
BLANCHON David	GAUTHIER Anne-Sophie	MARTY Rémy
BLASCO Thierry	GESNOT Dany	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASSON Christian	GERARD Fabien	MENNETRIER Nicolas
BOICHUT Daniel	GIRARDIN Olivier	MONTAGNE Jean-Jacques
BOISSEAU Dominique	GONCALVES José	MOSER Alain
BOUDADI Rachida	GOUJARD Pascal	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BRANLE Christian	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	OUADAH Karima
BURRI Marie-Luce	GROSJEAN Patrick	PAUWELS Cécile
BUTAT André	GUITTON Jordan	PETIT Christine
CASTEX Jean-Marie	GULTEKIN Gulcan	POTTIER Denis
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GUNDALL Philippe	POIVEZ Kevin
CHALVET Marie-Ange	HANDEL William	PORTIER-GUENIN Françoise
CHAMPAGNE Anicet	HELIOT-COURONNE Isabelle	QUINTART Sylvie
CHAMPAGNE Bernard	HENNEQUIN Virgil	RAGUIN Jacky
CHEVALIER Bertrand	HENRI Pascal	REHN Yves
CHOISELAT Emmanuel	HIMEUR Aïcha	RENOIR Gilles
CHOMAT Christophe	HIRTZIG Jack	RESLINSKI Jean-François
COCHET Jean-Michel	HONORÉ Nicolas	RICHARD Sophie
CORNEVIN Jean-Pierre	HOUARD Bruno	ROBLET Bernard
COURTOIS Jean-Christophe	HUBINOIS Alain	ROUSSELOT Nicole
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUMBERT Christophe	SAINTON Michel
DA ROCHA Katia	JOLLIOT Marie-France	SAUVAGE Philippe
DAHDOUH Fadi	JOUAULT Gervaise	SEBEYRAN Marc
DEHARBE Dominique	KIEHN Patricia	SERRA Frédéric
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	SOMSOIS Hervé
DENIS Valéry	LANOUX Claudie	THIENOT Régis
DESROUSSEAUX Pascal	LE CORRE Marie	THOMAS Christine
DRAGON Jean-Luc	LEBECQ Jérémy	VIART Jean-Michel
DRIAT Boris	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LEDOUBLE Catherine	ZAJAC Anna

Représentés : NINOREILLE Francine par GROUX Benoît, MEIRHAEGHE Sonia par COLLARD Benoît, FRAPIN David par FLINOIS Philippe

Excusés et ont donné pouvoir : RICHARD Vincent à LEDOUBLE Catherine, BETTINGER Sylviane à GIRARDIN Olivier, GAURIER Claude à RESLINSKI Jean-François, GIRARD Marc à MALARMEY Michelle, ROUSSEAU Pauline à

LEBECQ Jérémy, DUQUESNOY Olivier à GARNERIN David, BILLET André à JOLLIOT Marie-France, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à DUCHENE Annie, BRET Marc à THOMAS Christine, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, LEMELLE Flavienne à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François .

Excusés : VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, SIMON Eric

Sont présents mais ne prennent pas part au vote : BUTAT André, DRIAT Boris, DUSACQ Maxime

Est excusée et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote : MEIRHAEGHE Sonia

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°05	Indemnisation des exploitants agricoles en cas de pertes de récolte liées à un dégât de culture autorisé pour les besoins de Troyes Champagne Métropole
RAPPORTEUR	Catherine LEDOUBLE

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
117	128	128			3

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 JUIN 2021

INDEMNISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES EN CAS DE PERTES DE RECOLTE LIEES A UN DEGAT DE CULTURE AUTORISE POUR LES BESOINS DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Annexe : barème France Domaine (annexe 1)

Exposé :

Dans le cadre de l'aménagement futur d'emprises foncières pour des équipements publics (ex : déchetterie, zones d'activité...), Troyes Champagne Métropole a régulièrement besoin de recourir à des études de faisabilité de ses projets sur le terrain.

Avant d'acquérir l'emprise support du projet et s'assurer que le projet sera réalisable, elle doit en effet pouvoir réaliser des sondages de sols pour vérifier les contraintes de portance au sol, d'humidité ou réaliser des diagnostics et fouilles archéologiques.

Toutefois, la réalisation de ces sondages de sols peut conduire à la détérioration des récoltes en place, voire, exceptionnellement, de la structure en profondeur des couches du sol.

Il est apparu nécessaire de définir les bases de l'indemnisation que Troyes Champagne Métropole accepterait de verser, en cas de réalisation de sondages rendus nécessaires à la réflexion préalable à l'acquisition, aux exploitants agricoles en cas de perte de leur récolte, voire les propriétaires, si d'autres dommages étaient constatés en profondeur.

Un barème négocié entre la profession agricole et les services fiscaux prévoit les conditions financières de ces indemnisations pour pertes de récolte selon la nature de la culture en place et la région naturelle.

Ce barème apparaît adapté comme base de l'indemnisation des pertes de récolte, en fonction de la surface réellement détériorée, dans le cadre d'un état des lieux contradictoire dressé par les parties elles-mêmes, à défaut par huissier.

Il est également proposé d'avoir recours à un expert foncier à la charge de Troyes Champagne Métropole pour fixer le montant de l'indemnité en cas de détérioration des couches du sous-sol.

L'accord pour le versement des indemnisations pour pertes de récoltes ou détérioration des couches du sous-sol relèvera de délibérations spécifiques du Conseil communautaire.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le principe de l'indemnisation des exploitants agricoles en cas de préjudices consécutifs à la réalisation de sondages divers de sols pour les besoins d'études menées par Troyes Champagne Métropole en vue de ces acquisitions :**
 - **sur la base du barème départemental en vigueur des pertes de récoltes en cas de destruction de récoltes (les nouveaux barèmes se substitueront automatiquement à celui figurant en annexe sans qu'une nouvelle délibération ne soit nécessaire),**
 - **à dire d'expert foncier en cas de détérioration des couches du sous-sol.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

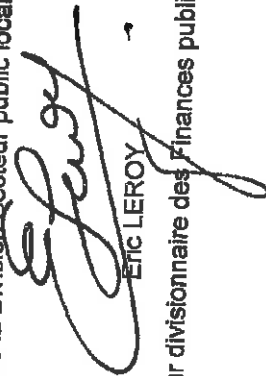
2016-2017

PERTES DE RECOLTE

Nature de culture	2014	2015	2016	Moyenne des deux meilleures des trois dernières années	Prime PAC à l'ha	TOTAL arrondi
Blé	1338	1203	1229	1284	336	1620
Escourgeon	1170	1151	1274	1222	336	1558
Orge de printemps	1139	986	1082	1111	336	1447
Maïs	1169	1198	917	1184	336	1520
Colza	1142	1230	1369	1300	336	1636
Beettrave	2201	1956	1683	2079	336	2415
Pois	708	632	621	670	336	1006
Tournesol	832	762	775	804	336	1140
Luzerne	742	845	723	794	336	1130
Prairies temporaires ou permanentes	421	422	361	392	336	728
Frches, broussailles	229	346	336	341	/	341
Jachère	/	/	/	/	336	336

A Troyes, le 17 août 2016

Pour le Directeur départemental des Finances publiques,
le responsable de la Division Secteur public local – Domaine



ERIC LEROY

Inspecteur divisionnaire des Finances publiques